



MAIRIE
DE
LIEURON

COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 9 décembre 2021 à 19h

Sous la présidence de : Mme PREVERT Rose Line, Maire.

Etaient Présents : MM. BARIOU Nathalie, BESQUEL Jean-René, DUROCHER Alexandre, JOLIVET François, MOISON Daniel, MONVOISIN Michèle, MOUCHE Marylène, PERRET-LE BLET Chantal, ROCHER Nicolas, ROPERT Céline ;

Absents excusés : BRIAND Thierry, BALARD Olivier (donne pouvoir à MOISON Daniel), VETIER Fabrice ;

Absents : ARNAL Jérôme ;

-
- ❖ Madame PREVERT Rose Line après avoir constaté que le quorum est atteint déclare la séance ouverte ;
 - ❖ : Mme MOUCHE Marylène est nommée secrétaire de séance ;

DELIBERATION 2021-107 : Rectification erreur achat terrain lotissement ;

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité valide l'ajout de la parcelle ZD241 de 4 m², à l'acquisition de la parcelle ZD242 pour l'aménagement du lotissement des Chênes Chevaliers. L'acquisition de cette parcelle est validée au prix de 2,50€ du m².

DELIBERATION 2021-108 : DIA 03515121F0010 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de renoncer au droit de préemption dont dispose la commune sur la propriété comprend les parcelles cadastrées ZC 197, et AB 359 d'une superficie de 1 900 m².

DELIBERATION 2021-109: Avenant n°2 à la convention de mise à disposition du service d'instruction des autorisations d'urbanisme de Redon Agglomération jusqu'à 2022 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de valider la prorogation d'un an de la convention de mise à disposition du service instruction des autorisations d'urbanisme à Redon Agglomération jusqu'au 31 décembre 2022 et de valider l'avenant n°2 à la convention;

Délibération 2021-110 : Modification de certaines commissions communales ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de modifier une commission municipale comme suit :

Commission	Composition	Membres
Commission sport, jeunesse et conseil municipal des jeunes	Membres élus	Thierry BRIAND Daniel MOISON Nathalie BARIOU Chantal PERRET LE BLET Alexandre DUROCHER Fabrice VETIER Michèle MONVOISIN Nicolas ROCHER Olivier BALARD

DELIBERATION 2021-111 : Validation de l'appel d'offre rénovation énergétique de la salle de sport ;

Après avoir entendu le rapport d'analyse des offres du marché 2021-05 rénovation énergétique de la salle de sport, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir l'offre suivante :

Intitulé du lot	Entreprise retenue	Montant H.T
Lot 1 : Clos Couvert	SMAC – 35000 Rennes	508 747.71 €
Montant total		170 367.62 €

Le lot n°2 a été relancé indépendamment faute de réponses.

Délibération 2021-112 : Rénovation de la salle de sport : Demande de subvention au titre du « Fonds de Soutien aux Projets Locaux » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le projet rénovation énergétique de la salle de sport présenté, l'estimation totale de 618 991.38 € et le plan de financement prévisionnel, suivant :

Dépenses	Montant H.T	Recettes	Montant H.T	Taux
Etudes complémentaires et frais annexes	35 243.67 €	ANS - Plan de relance – rénovation énergétique et modernisation des équipements sportifs	146 042 €	23.59 %
Travaux	583 747.71 €	DETR	99 700 €	16.11 %
		DSIL	145 000 €	23.43 %
		FSPL	100 000 €	16.16 %
		Autofinancement	128 249.38 €	20.72 %
TOTAL H.T.	618 991.38 €	TOTAL H.T.	618 991.38 €	100 %

Il sollicite une subvention au titre du « Fonds de Soutien aux Projets Locaux à hauteur de 100 000 € sur une dépense totale éligible de 618 991.38 H.T.

Délibération 2021-113 : Budget commune – décision modificative n°5 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la décision modificative suivante :

	Imputations	Libellé	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
--	-------------	---------	------------------	--------------	----------------

Dépense	60612	Énergie - électricité	17 500 €	+ 10 000 €	27 500 €
Dépense	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	33 946.96 €	+ 2 000 €	35 946.96 €
Dépense	6453	Cotisation aux caisses de retraites	27 000 €	- 7 000 €	20 000 €
Dépense	022	Dépenses imprévues	5 000 €	- 4 000 €	1 000 €
Dépenses	673	Titres annulés	2 000 €	- 1 000 €	1 000 €

Délibération 2021-114 : modification de la délibération 2021-084 - Achat du fonds de commerce, de la licence IV et de l'autorisation administrative de tabac de Mme Fontaine ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide, dans le cadre de la reprise du commerce multiservice, d'acquérir fonds de commerce, la licence IV et l'autorisation administrative de tabac à Mme Fontaine pour un montant de 10 000 €. Désigne Maître PINSON Yann, notaire à Pipriac pour représenter la commune.

Délibération 2021-115 : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'année 2022 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité valide la prise en charge des dépenses d'investissement du budget commune avant le vote du budget primitif de l'année 2022 dans la limite des crédits ci-dessous :

Chapitre	BP 2021	25%
20 : Immobilisation incorporelles	8 000 €	2 000 €
21 : Immobilisation corporelles	271 003.17 €	67 750.79 €
23 : Immobilisation en cours	555 333.06 €	138 833.26 €
TOTAL	834 336.23 €	208 584.05 €

Délibération 2021-116 : Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Carentoir ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte de prendre en charge une participation de 1 667.53 € aux frais de fonctionnement de l'école publique de Carentoir pour 1 enfant de Lieuron scolarisés l'année scolaire 2020-2021.

Délibération 2021-117 : Prise en charge des dépenses d'investissement du budget commerce avant le vote du budget primitif de l'année 2022 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité valide la prise en charge des dépenses d'investissement du budget commerce avant le vote du budget primitif de l'année 2022 dans la limite des crédits ci-dessous :

Chapitre	BP 2021	25%
21 : Immobilisation corporelles	173 495.28 €	43 373.82 €
23 : Immobilisation en cours	512 396.88 €	128 099.06 €
TOTAL	685 892.16 €	171 472.88 €